

# ARTS PLASTIQUES

## En Seconde

### 2 CHOIX POSSIBLES

#### L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION, Arts visuels

(uniquement en seconde)

1h30 par semaine

- 🔗 L'objectif est d'approfondir son orientation future qui pourra éventuellement se faire dans un domaine artistique.
- 🔗 On resitue le travail des artistes dans le cadre de leur univers de production.
- 🔗 Différents domaines artistiques sont explorés : cinéma, photographie, animation, sculpture, BD...
- 🔗 Recherches sur les poursuites d'études après le Bac.

#### LES COMPÉTENCES MISES EN JEU :

- 🕒 culture personnelle : développer des connaissances culturelles et une analyse critique ; situer sa propre pratique.
- 🕒 pratique artistique : réaliser des démarches personnelles sous des formes visuelles variées.
- 🕒 découverte des métiers de l'image : sous l'angle de l'exigence, du professionnalisme, de la diversité des métiers au service d'un projet artistique.
- 🕒 transversales : enjeux économiques, sociaux, humains des activités artistiques ; définition d'un projet personnel d'orientation professionnelle.

# ET / OU

#### L'OPTION FACULTATIVE ARTS PLASTIQUES

**possible de la seconde à la terminale**

2h par semaine

#### OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT AU LYCÉE :

- Contribuer à la réussite des élèves à l'obtention du baccalauréat.
- Donner les moyens aux élèves qui désirent accéder à des études supérieures dans des filières artistiques d'intégrer les structures de leur choix.
- Apprendre à s'exprimer de manière artistique
- Apprendre à poser des problèmes liés aux arts plastiques
- Apprendre à analyser et expliquer son travail, à construire une argumentation

- Développer ses savoir-faire dans des techniques multiples
- Enrichir sa culture artistique
- Analyser et questionner ses goûts personnels
- Se faire plaisir.

## L'année de Terminale se solde par UNE ÉPREUVE ORALE AU BAC :

- Dossier de travaux réalisés durant l'année de terminale : de 3 à 6 réalisations.
- Un carnet de travail qui témoigne des recherches abouties ou non.
- Durée de l'entretien : 30 minutes maximum, sans temps de préparation
- La première partie (25 minutes maximum), entretien sur dossier, est notée sur 16 points à raison de **12 points** pour les travaux et de **4 points** pour l'entretien
- La seconde partie (Le temps restant), entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, est notée sur **4 points**.
- **Affectée du coefficient 2**, si c'est la première option facultative